



Délibération
n°2021-105 du 14 septembre 2021

**OBJET – Pompes funèbres intercommunales du
Briançonnais – rapport annuel 2020**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIC

Annexe : Rapport Annuel 2020

Le 14 septembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 08 septembre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 7

Mme Corinne CHANFRAY est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Annie ASTIER CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elise FAURE,
M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNEOUD,
M. Elie HAMDANI à M. Thomas SCHWARZ,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE,
M. Jean-Pierre MASSON à M. Sébastien FINE.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06-25.00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB notamment en matière d'étude, création et gestion du centre funéraire et morgue intercommunal,

Vu les articles R 2221-49 à 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les comptes de fin d'exercice de la régie, de l'information à la collectivité de rattachement dans un délai de 2 mois à compter de la délibération du conseil d'administration et l'annexe du rapport du directeur,

Vu la présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 août 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Exécutif en date du 2 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale et Territoriale du 7 septembre 2021 ;

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE

Reçu le 28/09/2021

Publié le 28/09/2021

Considérant le Rapport Annuel 2020 de la régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais annexé à la présente ;

Le Conseil Communautaire :

- **Prend acte** du Rapport Annuel de la régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 28 SEP. 2021

Date affichage : 28 SEP. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES DU BRIANÇONNAIS

Janvier 2020 – Décembre 2020



AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

INTRODUCTION.

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE

Recu le 28/09/2021

Recu le 28/09/2021

Le Centre Funéraire est situé avenue Adrien Daurès, juste au-dessous de l'hôpital, à proximité des maisons de soins a été ouvert le 1^{er} janvier 2000.

Il est au cœur d'un quartier en expansion et architecturalement bien intégré dans l'environnement urbain.

Après quelques difficultés d'intégration, tout au début de sa construction, il est à présent bien implanté dans le secteur et les relations sont excellentes avec le voisinage.

Sa création a été appréciée par la population qui peut profiter, grâce à lui, d'un accueil qui manquait cruellement aux structures précédemment existantes.

Le bâtiment se scinde en deux parties qui se doivent d'être distinctes conformément à la législation funéraire :

- Le centre funéraire : lieu de réception et de conservation des corps des personnes décédées qui sont transportées des lieux de décès soit par nos soins, soit par tout opérateur funéraire habilité qui en fait la demande. Il est composé d'une salle d'attente, salle de conservation des corps et d'un laboratoire ou salle de préparation des corps ou utilisé pour les toilettes, l'habillage ainsi que les toilettes confessionnelles des défunts. Dans la partie salon funéraire, nous avons mis en place des serrures électroniques offrant ainsi la possibilité aux familles qui le souhaitent de pouvoir visiter leurs défunts en dehors des heures d'ouverture du Centre Funéraire et les veiller pour celles qui le désirent. L'accès se fait au moyen d'une carte magnétique programmée en fonction des horaires des obsèques des défunts.
- Les PFIB : lieu de réception des familles pour l'organisation et la préparation des obsèques. Il est composé de bureaux d'accueil des familles, ainsi que d'une salle de présentation des cercueils et accessoires (capitons, poignées, croix, emblèmes civils ou religieux, urnes, croix ou stèles de remarque...), de compositions florales et d'articles funéraires.

Ces deux parties doivent avoir une entrée indépendante l'une de l'autre, ainsi que les lignes téléphoniques, avec numéros d'appels différents. Le public ne peut pas communiquer d'une section à l'autre. Cela serait contraire à la réglementation funéraire. Certains de nos collègues ont été attaqués par des entreprises concurrentes et ont été contraints d'effectuer des modifications.

Les Pompes Funèbres Intercommunales gèrent les deux structures dont la comptabilité est commune, mais le fonctionnement indépendant. C'est un fonctionnement en régie autonome avec personnalité morale, c'est-à-dire avec un Conseil d'Administration et autonomie financière. Ce sont les recettes d'exploitation qui génèrent les fonds de fonctionnement et d'investissement.

La décision de l'évolution de la régie municipale en régie intercommunale, ainsi que la construction du Centre Funéraire Intercommunal, a été la conséquence de la loi du 10 janvier 1993, qui permettait l'ouverture à la concurrence dans le domaine funéraire et qui mettait fin à années de monopole. Cette loi a été applicable dans un délai de trois ans pour les établissements et entreprises privés et dans un délai de cinq ans pour les régies municipales, intercommunales et établissements publics. L'échéance pour le monopole de la régie municipale arrivait à la date du 10 janvier 1998.

AP - Préfecture
00544500438-2021-106-10
Reçu le 28/09/2021

A partir de cette date, la régie devenait un opérateur funéraire comme un autre, ce qui a amené des opérateurs funéraires à s'installer dans le Briançonnais. Nous avons été confrontés à la nécessité de construire un Centre Funéraire rapidement et la décision a été prise de transformer la régie municipale en une régie Intercommunale.

Notre compétence se limite aux activités funéraires, et depuis le 10 janvier 1998, les opérateurs funéraires publics ne sont plus autorisés à gérer les cimetières, ni accepter les déclarations de décès, cela reste du pouvoir de Police du Maire de chaque commune.

1. MISSIONS.

À l'origine le Centre Funéraire avait été prévu pour la commune de Briançon, au fil des études, il est apparu clairement que c'était un projet correspondant aux objectifs d'une Communauté de Communes, ce qui a été réalisé. Notre champ d'action s'étend donc sur le territoire des 13 communes appartenant à la Communauté de Communes du Briançonnais et, lorsque nous sommes contactés par des communes environnantes, dans le Queyras, l'Argentiérois, la Vallouise, la vallée de Freissinières, etc... (Environ 25 communes : Aiguilles, Arvieux, Champcella, Embrun, Eyglies, Freissinières, Guillestre, La Batie-des-Vigneaux, La Roche-de-Rame, L'Argentière-la-Bessée, Les Vigneaux, Montdauphin, Pallons, Pelvoux, Prelles, Puy-Saint-Vincent, Queyrières, Réotier, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Sainte-Marguerite, Saint-Martin-de-Queyrières, Vallouise, Vars, Villar Meyer,...)

Nous nous efforçons de respecter au maximum l'éthique du Service Funéraire Public en maintenant un service de proximité, en étant à l'écoute des familles, en les soulageant au maximum de la lourdeur et des contraintes administratives en maintenant le coût de nos prestations au plus bas possible des tarifs.

Nous pouvons gérer l'organisation d'obsèques sur l'ensemble du territoire et assumer également le transport de corps et l'organisation des funérailles à l'échelon international.

Une salle de présentation des cercueils permet aux familles de faire leur choix parmi de nombreux modèles exposés. Nous mettons à leur disposition un éventail important d'articles funéraires et de compositions florales.

La tendance actuelle veut que les personnes organisent elles-mêmes leurs obsèques, avant leur décès. À cet effet, nous avons mis en place un choix de contrats obsèques que nous leur proposons.

Pour cela, nous avons un prestataire en assurance (Mutae, qui est la mutuelle de l'association crématisse). La législation ne permet plus aux opérateurs funéraires de proposer des contrats obsèques directement. Les opérateurs funéraires deviennent par ce fait courtier d'assurance et doivent avoir suivi la formation réglementaire afin d'être inscrit à l'ORIAS.

AR Prefecture
et 05 14 50 43 93 opérateurs funéraires
Reçu le 28/09/2021.

Les formations destinées aux agents des Pompes Funèbres, qui étaient initialement réglementaires et habilitantes, font aujourd'hui l'objet d'une formation plus encadrée avec en fin de celles-ci, un diplôme pour chaque spécialité.

2. DIRECTIONS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Un Conseil d'Administration composé de 13 membres, représentant chacune des communes, assure la surveillance et la bonne marche de la régie des Pompes Funèbres qui est dirigée par un directeur, agent territorial obligatoirement.

Composition des membres du Conseil d'Administration :

- ✚ Mr SEVREZ Jean-Pierre, La Grave, Président,
- ✚ Mr CHEVALIER Jean-Louis, Névache, 1^{er} Vice-Président,
- ✚ Mr FROMM Gérard, Briançon, 2^{ème} Vice-Président,
- ✚ Mme ALYRE Martine, Saint-Chaffrey,
- ✚ Mme GUIGLI Catherine, Briançon,
- ✚ Mme MARCHELLO Marie, Briançon,
- ✚ Mme MEYZENC Magali, Puy Saint-André,
- ✚ Mr AIMARD Thierry, Val-des-Prés,
- ✚ Mr ASTIER Simon, Saint-Chaffrey,
- ✚ Mr DEMOULIN Jacques, La Salle-les-Alpes, Démission,
- ✚ Mr DJEFFAL Mohamed, Briançon,
- ✚ Mr REY Daniel, Cervières,
- ✚ Mr ROUX Henri, Villard-Saint-Pancrace, Démission.

Composition des nouveaux membres du Conseil d'Administration :

- ✚ Mme OLLAGNIER Monique, Briançon, Présidente,
- ✚ Mr DELBANO Jean-Michel, La Salle-les-Alpes, 1^{er} Vice-Président,
- ✚ Mme VALDENNAIRE Catherine, Briançon, 2^{ème} Vice-Présidente,
- ✚ Mr MURGIA Arnaud, Briançon, Président C.C.B.,
- ✚ Mr AIMARD Thierry, Val-des-Prés,
- ✚ Mr CHIAPPONI Jean-Marc, Briançon,
- ✚ Mr FAUBERT Vincent, Puy-Saint-Pierre,
- ✚ Mr FONS Olivier, Villar d'Arène,

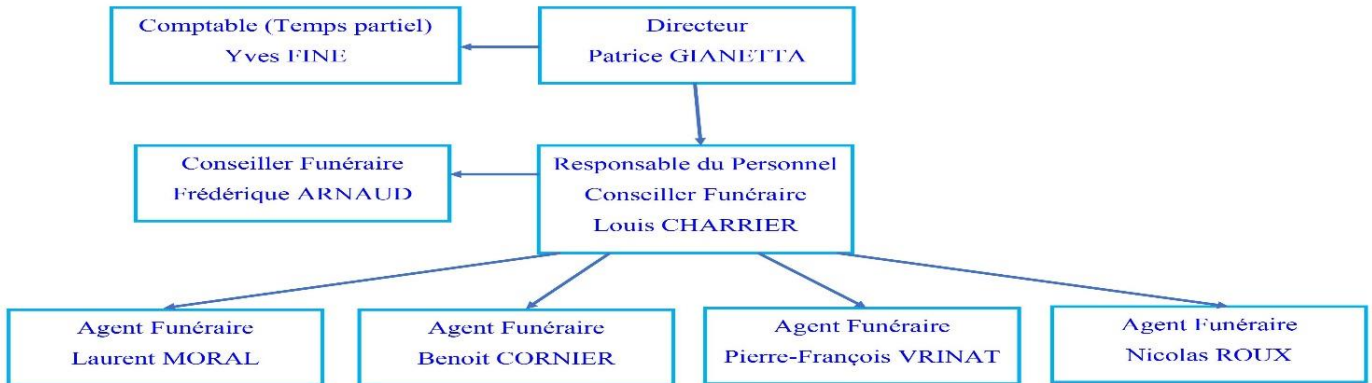
- ✚ Mr GALLIANO Nicolas, Saint-Chaffrey,
- ✚ Mr MASSON Jean-Pierre, Villar-Saint-Pancrace,
- ✚ Mr PIC Jean-Pierre, La Grave,
- ✚ Mr POUCHOT-ROUGE-BLANC Georges, Névache,
- ✚ Mr REY Daniel, Cervières.

AR Prefecture

0956040500439-20210914-2021_105-DE
 Reçu le 28/09/2021
 Publié le 28/09/2021

PERSONNEL :

Organigramme PFIB.



Nous rencontrons toujours des difficultés à recruter des personnes responsables, en mesure de s'investir dans leur mission, et surtout à fidéliser le personnel technique. Difficultés également de recruter des conseillers funéraires pour le remplacement d'agents en maladie.

• Mouvements de personnels - Année 2020 :

Nom Prénom	Date d'entrée	Date de sortie
VRINAT Pierre-François	11/07/2019	24/09/2020
LEPLAE Brandon	12/10/2020	

Des formations spécifiques aux métiers du funéraire ont été effectuées par nos agents pour l'ensemble du personnel technique et administratif, pour d'améliorer la qualité du service rendu.

Ces formations ont pour thème :

- ✚ Formation hygiène et sécurité du personnel,
- ✚ Formation sur le terrain fossoyeur, étayage, mise en place du container à terre avec respect des consignes de sécurité et port des E.P.I. (équipements de protection individuel).
- ✚ Formation de portage de cercueils,
- ✚ Formation et mise en place de l'entretien du matériel de l'atelier,

- ✚ Formation psychologique du deuil,
- ✚ Formation à la mise en bière.

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

Nous avons fait l'acquisition de blindages de sécurité afin de stabiliser la terre pendant le creusement, ainsi qu'un container à terre qui permet de mettre la terre au-dessus des tombes sans abimer celles-ci, ni choquer les familles des tombes voisines, par une accumulation de terre sur leur concession. Nos agents ont finalement accepté ce fonctionnement et réalisent qu'ils effectuent, de cette manière, un travail plus sécurisé et professionnel. Ce qui a pour conséquence de voir moins de tombes s'ébouler.



202109_2021_105 DE
2021
Publié le 28/09/2021



005-240500439-20210914-2021_105-DE
Recu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021



On peut ainsi constater que le container à terre est au-dessus des concessions et, quand il est mis en place consciencieusement, il n'y a aucun risque pour les tombes voisines (Ces équipements ont été achetés en Janvier 2004 et 2020).

AP - Préfecture
005 2405094 les 20/09/2021
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

Nous avons acheté un véhicule utilitaire "Fiat Ducato" afin de pouvoir tracter la remorque avec la mini pelle et fait passer le permis "E" à deux de nos agents. Ainsi, ils peuvent utiliser la mini pelle, ce qui les soulage pour le creusement des tombes et quand l'accès dans les cimetières le permet.





Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule de cérémonie équipé d'un caisson réfrigéré permettant les transports de corps avant et après mise en bière.







Concernant le personnel d'accueil aux familles et administratif, les formations sont maintenues, afin qu'ils puissent avoir une expérience plus complète, tant dans l'accueil et la réception des familles, que sur le plan législatif.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020.

DEPENSES			RECETTES		
Nature	BP 2021	CA 2020	Nature	BP 2021	CA 2020
FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général Achat de cercueils et accessoires funéraires Locations immobilières Impôt Sociétés Factures pour tiers Assurances	482 786	331 001	Produits de gestion courante	600 000	883 934
Impôts et taxes	/	37 152	Autres Produits de Gestion courante	2 000	1 104
Charges de Personnel	372 100	309 403	Produits Financiers	1 000	/
Dotation aux amortissements	36 000	19 606	Produits exceptionnels	/	3 000
Charges de Gestion courante	35 500	1	Atténuation de Charges	/	/

Charges exceptionnelles	2 600	72		AR Prefecture	
Dépenses imprévues	1 000	/		005-240500439-20210914-2021_105-DE Reçu le 28/09/2021 Mandats annulés	
Virement à la section investissement	533 503	/	Excédent antérieur reporté	/	/
TOTAL	1 463 489	697 235	/	603 000	888 039
INVESTISSEMENT					
Déficit investissement reporté	/	/	/	/	/
Terrains	/	/	Virement de fonctionnement	533 503	/
Immobilisations incorporelles	/	1 440	/	/	/
Construction Bâtiment	600 000	/	Emprunt	150 000	/
Installations spécifiques	20 000	13 759	Amortissements Immobilisations corporelles	36 000	19 606
Matériel de transport	60 000	44 500	/	/	/
Matériel de bureau et informatique	15 000	2 170	Divers Réserve	/	/
Mobilier	15 000	/	/	/	/
Installations générales	15 000	/	Excédent antérieur reporté	9 996	/
Emprunts et dettes Assimilés	4 500	/	/	/	/
TOTAL	729 500	61 869	/	729 500	19 606

Résultats de clôture :

Excédent d'exploitation 1 042 038 euros

Déficit d'investissement 32 267 euros

Résultat d'exécution 1 009 771 euros

Acquisition de matériel (détail des équipements + coût)

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant
Container à terre (2 ^{ème} , commandé en 2019, facturé en 2020)	PELMAT EST	31/01/2020	12 000.00
Renault Traffic Passy Mixte (Commandé en Avril 2019, livré en Novembre 2020)	Sanicar	17/11/2020	44 500.00
Création du site internet	Solocal	23/11/2020	1 440.00

HP Color LaserJet M553x	Multimédialp'	25/11/2020	898.33
HP Color LaserJet M553x	Multimédialp'	25/11/2020	898.33
Laveuse pour sols	Comac	30/11/2020	1 759.00
Téléviseur Philips LCD 43 PUS 7505/12 (Vitrine PFIB)	Multimédialp'	29/12/2020	374.17

Décisions les plus significatives de l'année 2020 :

- ✚ Approbation du Compte administratif 2019,
- ✚ Approbation du Compte de Gestion 2019,
- ✚ Affectation du résultat 2019,
- ✚ Vote du budget primitif 2020,
- ✚ Election Présidente,
- ✚ Election 1^{er} Vice-Président,
- ✚ Election 2^{ème} Vice-Présidente.

3. ORGANISATION.

FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX.

Le fonctionnement d'une régie est soumis aux règles d'un établissement public, mais est un service à vocation commerciale, le côté profit n'est pas notre préoccupation principale ; mais, pour assurer la pérennisation de l'entreprise, nous devons impérativement avoir une gestion rigoureuse et dégager un bilan positif.

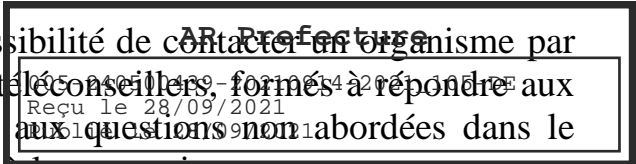
Nous effectuons régulièrement des travaux d'entretien et de rénovation dans le Centre Funéraire afin d'offrir aux familles un cadre apaisant.

La mise en place d'une procédure d'accès aux salons funéraires extrêmement souple donne toute satisfaction aux familles, une demande croissante pour ces derniers ne nous permet plus actuellement de satisfaire aux souhaits des familles.

Nous avons, dans un esprit de service offert aux familles, mis en place un site internet. Les familles ont la possibilité de voir les prestations et services que nous proposons, mais en plus, et cela gracieusement, elles ont la possibilité de faire paraître les avis de décès sur notre site, avec les horaires des obsèques et des offices.

D'autre part, à l'origine, nous avons mis en place un dossier photocopié qui permettait aux familles de connaître les formalités à accomplir après les obsèques. Dans les huit jours, dans le mois et les six mois après les décès (ce sont les trois périodes importantes). Nous avons travaillé dans ce domaine, dans le cadre de l'UPFP (Union du Pôle Funéraire Public) afin d'élaborer un livret qui permet une présentation plus agréable, mais aussi, les renseignements concernant les organismes à avertir avec un modèle de lettre type adressée aux principaux organismes.

Dans ce livret, nous offrons aux familles, la possibilité de contacter un organisme par téléphone (Funéraire Public Assistance) et des conseillers, formés à répondre aux préoccupations des familles, peuvent répondre aux questions non abordées dans le livret, et peut-être d'autres plus personnelle liées à la succession.



Nous nous sommes rendu compte que nous pouvions encore améliorer ce service et c'est chose faite puisque nous venons, de mettre en place une clé USB reprenant les informations du livret d'assistance, complétées par des modèles de lettres types destinées aux organismes à avertir dans les différentes périodes après le décès (huit jours, un mois et six mois).

- Prestations (Tableau 2012-2020 ci-dessous) :
 - Nombre d'inhumations prises en charge et répartition en %
 - Sur le périmètre de la CCB = soit 61,33 %
 - Hors de la CCB = soit 38.67 %
 - Total année 2020 = 181 inhumations.

Années 2012 à 2019.

Années	Décès pris en charge dans les Communes			Dont décès dans les établissements de Soins			Mises en bière effectuées			Cérémonies et Recueils	Crémations			Inhumations			Exhumations		
	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total		Gap	Autres	Total	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total
2012	208	50	258	186	0	186	195	3	198	144	57	7	64	101	50	151	33	5	38
2013	236	61	297	201	2	203	238	2	240	171	69	12	81	107	65	172	19	11	30
2014	205	67	272	172	4	176	227	4	231	156	84	7	91	103	60	163	35	8	43
2015	231	60	291	191	3	194	265	4	269	153	90	5	95	106	60	166	37	16	53
2016	232	61	293	200	7	207	262	3	265	155	110	4	114	91	50	141	10	4	14
2017	211	54	265	179	2	181	231	2	233	139	86	2	88	87	49	136	14	1	15
2018	215	67	282	185	6	191	231	1	232	144	86	4	90	103	50	153	19	0	19
2019	159	128	287	176	19	195	261	2	263	154	109	3	112	93	59	152	18	2	20
2020	36	57	93	225	11	236	284	3	287	162	113	5	118	111	70	181	7	3	10

4. CONCLUSION.

Malgré la situation géographique et la qualité des locaux, ceux-ci restent toujours étroits et il est envisagé un agrandissement du bâtiment existant. Il apparaît nécessaire de construire de nouveaux salons de présentation, ainsi qu'une salle de cérémonie dite "salle des hommages".

0014050003920200010011
 Reçu le 28/09/2021

Avec la modification des mentalités et l'augmentation du taux de crémations, les familles, qui ne souhaitent pas de cérémonies religieuses avant un départ pour la crémation, n'ont pas de salle de recueillement au Centre Funéraire et nous nous trouvons un peu démunis, n'ayant rien à leur proposer.

Un agrandissement est en cours et un dossier a été réalisé par l'architecte qui est à l'origine de l'extension du Centre Funéraire Intercommunal. Le permis de construire, déposé a été accordé le 14.05.2020. Il est affiché depuis.

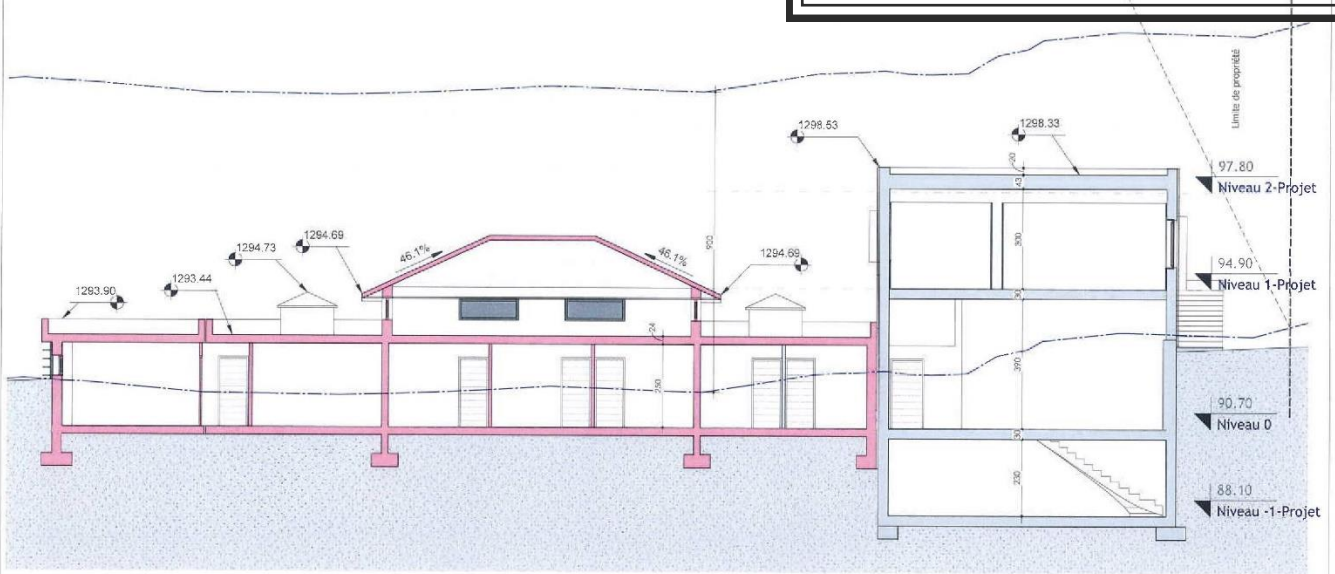
Ci-dessous, les plans d'agrandissement :

S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Albert I, 06100 Sophia 146 263 22 00 98 (fax) 04 93 22 00 34	Pompes funéraires intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Dauvergne 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Dauvergne 05100 BRIANÇON
	2016-18 DPC	Plan de situation

Ce plan, propriété de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA, reste à titre confidentiel et ne peut être utilisé, divulgué, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite.
 Les plans en phase DPC et DC ne peuvent pas être utilisés pour la construction du ouvrage. En phase DPC, seuls les cotés et dimensions doivent être vérifiés par les entreprises.
 Briançon, le 08 août 2019

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE
 Reçu le 28/09/2021
 Publié le 28/09/2021

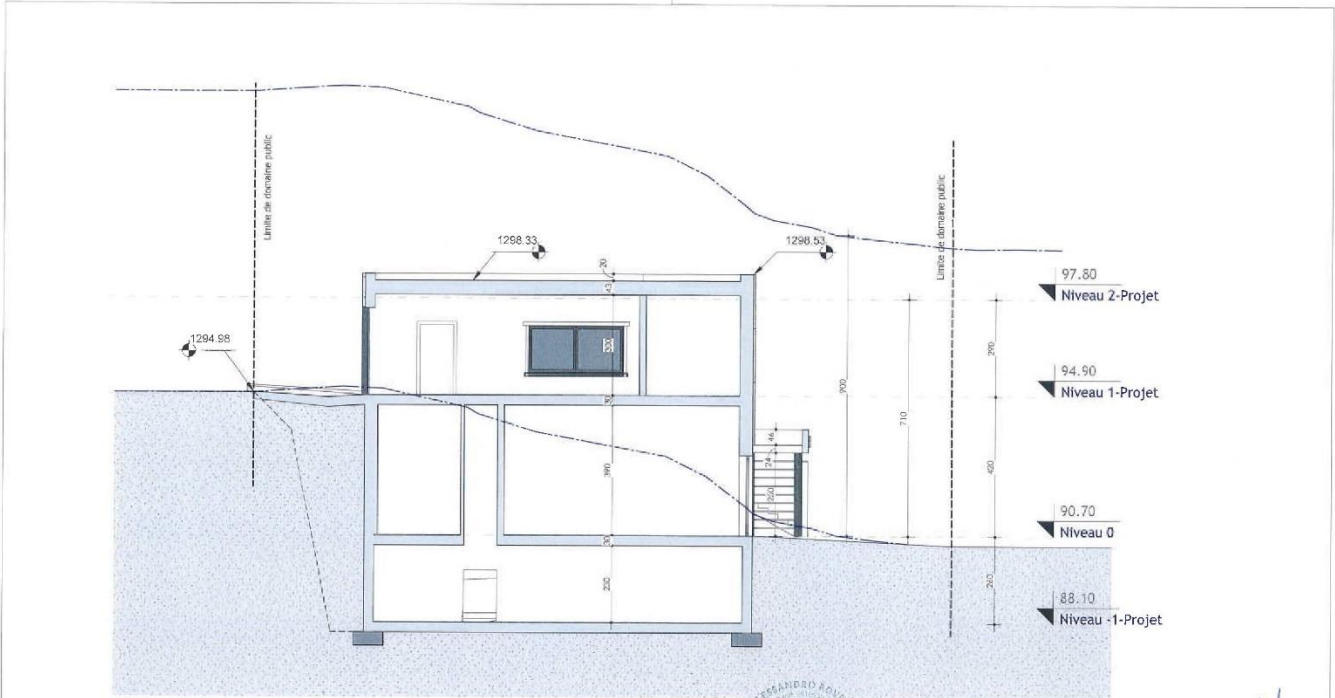


1 Coupe A
 1 : 100

 S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Alphonse, 05100 Briançon Tél. 04.92.21.20.98 Fax 04.92.21.05.84	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON

Ce plan, propriété de la SARL Alessandro ROVAGNA, remis à titre confidentiel ne peut pas être utilisé, copié, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite. Les plans en phase DPC et DCE ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage. En phase DCE, toutes les zones et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises.

Briançon, le 08 août 2019



1 Section B
 1 : 100

 S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Alphonse, 05100 Briançon Tél. 04.92.21.20.98 Fax 04.92.21.05.84	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON

Ce plan, propriété de la SARL Alessandro ROVAGNA, remis à titre confidentiel ne peut pas être utilisé, copié, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite. Les plans en phase DPC et DCE ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage. En phase DCE, toutes les zones et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises.

Briançon, le 08 août 2019

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE
 Reçu le 28/09/2021
 Publié le 28/09/2021



2 Façade Sud - Existant
 1 : 100



1 Façade Sud - Projet
 1 : 100

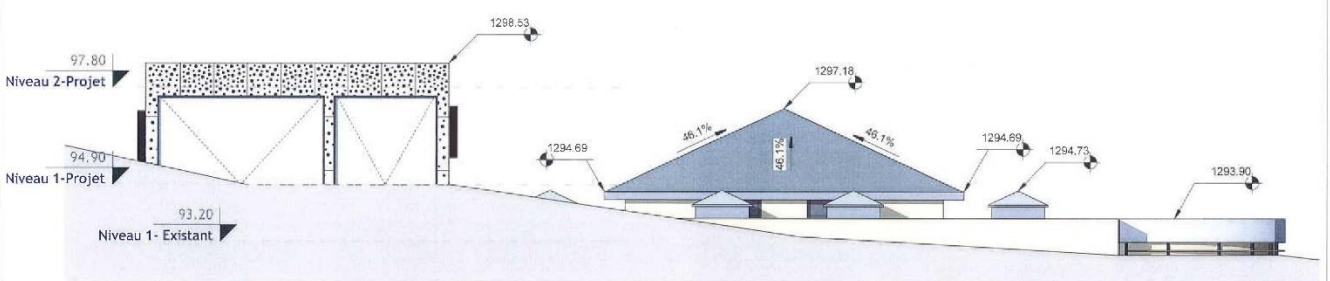
<p>S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Alphonse, 05100 Briançon Tél. 04.92.21.03.99 Fax 04.92.21.05.84</p>	Pompes funèbres Intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON
	2016-18 DPC	Façade Sud

Ce plan, propriété de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA, reste à titre confidentiel ne peut pas être utilisé, diffusé, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite. Les plans en phase DPC et DCE ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage. En phase DCE, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises.

Briançon, le 08 août 2019



1 Façade Nord - Existant
 1 : 100



2 Façade Nord - Projet
 1 : 100

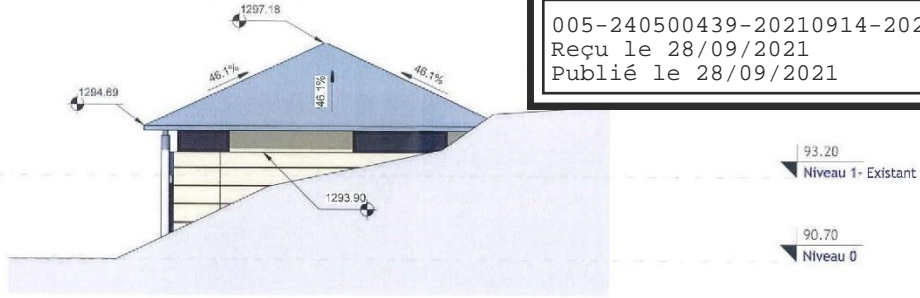
<p>S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Alphonse, 05100 Briançon Tél. 04.92.21.03.99 Fax 04.92.21.05.84</p>	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON
	2016-18 DPC	Façade Nord

Ce plan, propriété de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA, reste à titre confidentiel ne peut pas être utilisé, diffusé, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite. Les plans en phase DPC et DCE ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage. En phase DCE, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises.

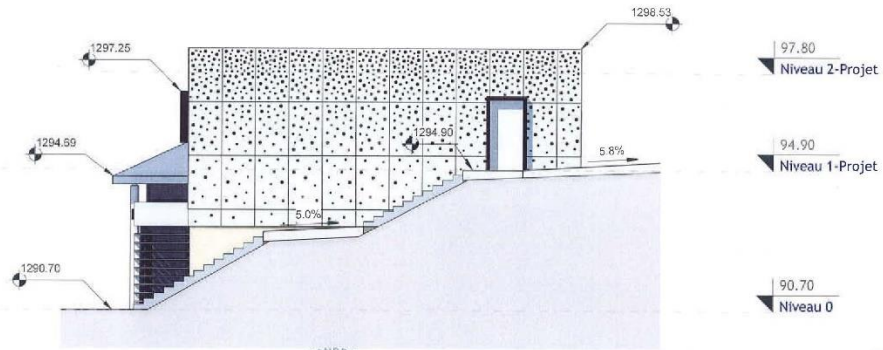
Briançon, le 08 août 2019

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE
 Reçu le 28/09/2021
 Publié le 28/09/2021



1 Façade Est - Existant
1 : 100

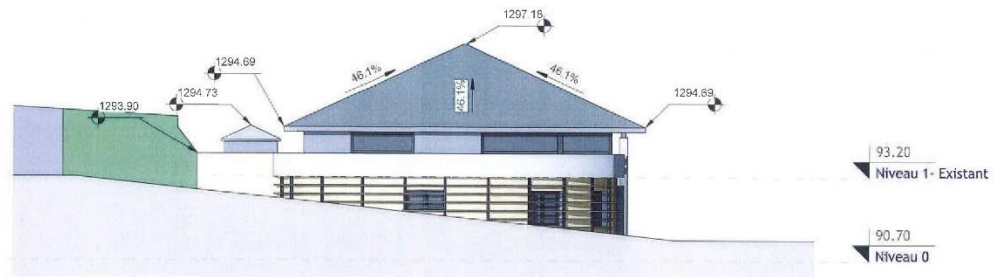


2 Façade Est - Projet
1 : 100

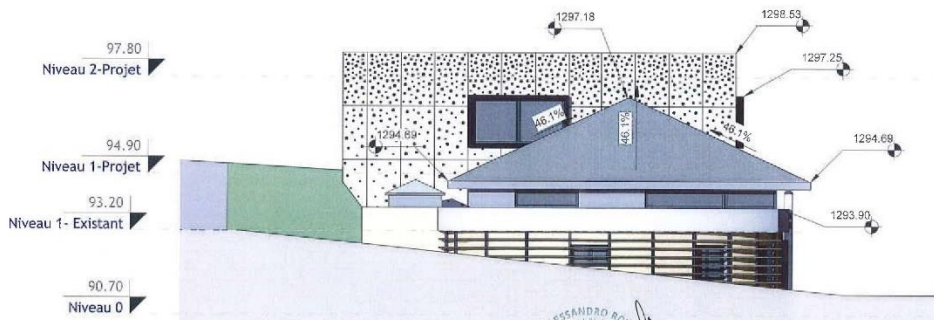


S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Alphonse, 05100 Briançon Tél. 04 92 21 00 98 Fax 04 92 21 00 84	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON
	2016-18 DPC	Façade Est

Briançon, le 08 août 2019



1 Façade Ouest - Existant
1 : 100



2 Façade Ouest - Projet
1 : 100



S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Alphonse, 05100 Briançon Tél. 04 92 21 00 98 Fax 04 92 21 00 84	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON
	2016-18 DPC	Façade Ouest

Briançon, le 08 août 2019

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021 DE
 Reçu le 28/09/2021
 Publié le 28/09/2021



PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme)



PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]



PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]

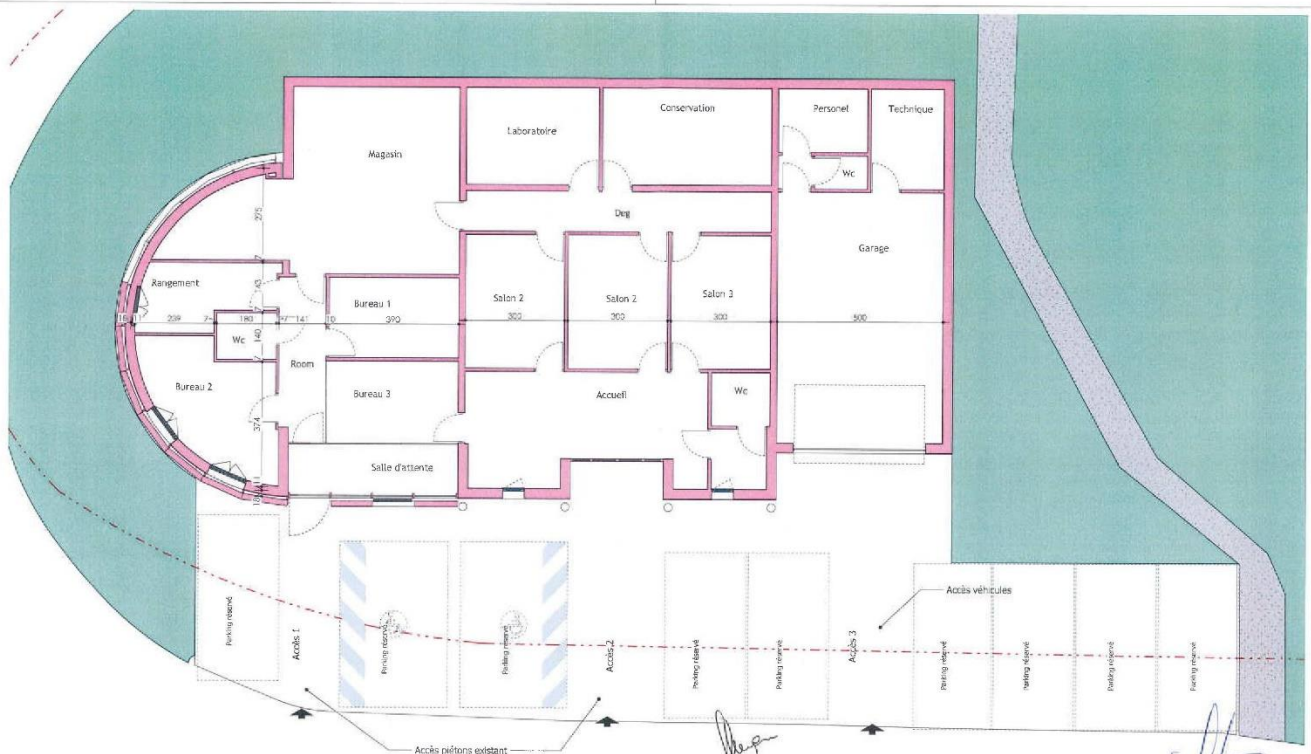


[Signature]

S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Alphonse, 05100 Briançon Tél. 04.92.21.00.99 Fax 04.92.21.05.84	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Dauvergne 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Dauvergne 05100 BRIANÇON
	2016-18 DPC	Vues

Ce plan, propriété de la SARL Alessandro ROVAGNA, remis à titre confidentiel ne peut pas être utilisé, orné, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite. Les plans en phase DPC et DCI ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage. En phase DCI, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises.

Briançon, le 08 août 2019



1 Niveau 0 - Existant
 1 : 100



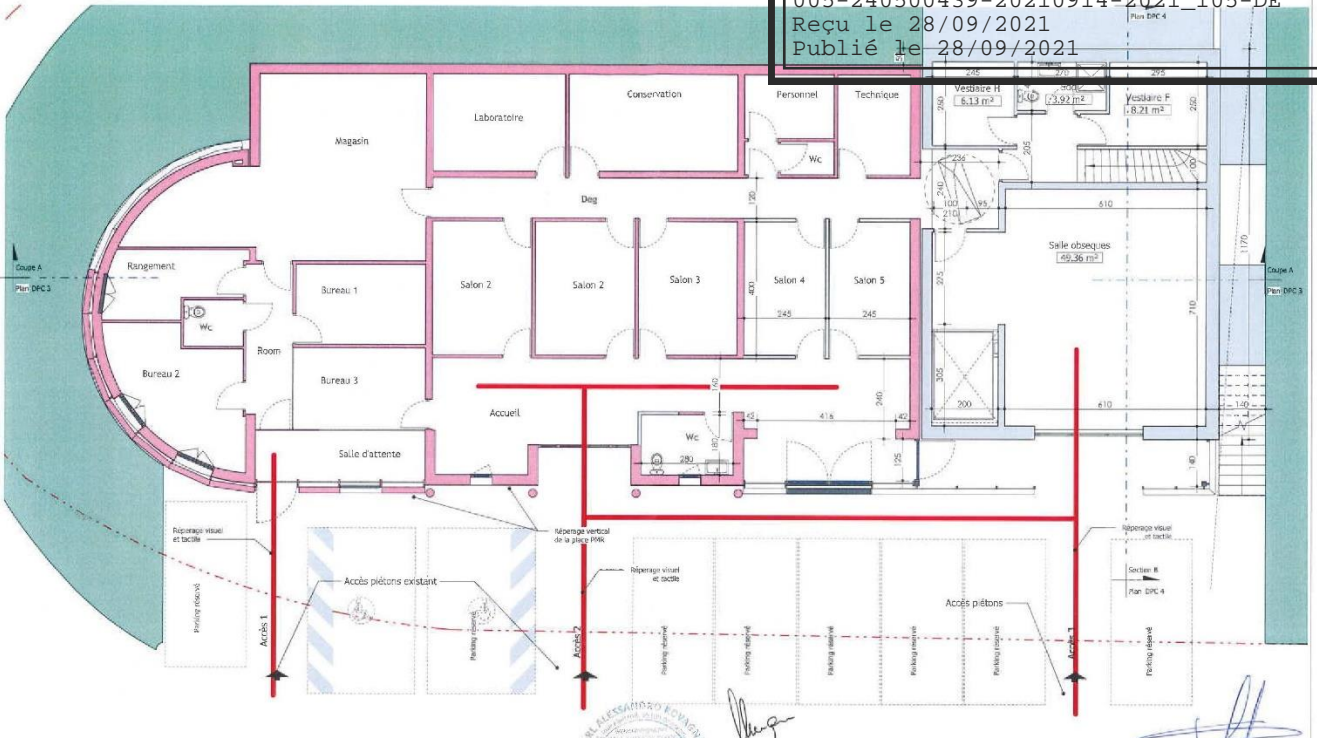
S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Alphonse, 05100 Briançon Tél. 04.92.21.00.99 Fax 04.92.21.05.84	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Dauvergne 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Dauvergne 05100 BRIANÇON
	2016-18 DPC	Niveau 0 - Existant

Ce plan, propriété de la SARL Alessandro ROVAGNA, remis à titre confidentiel ne peut pas être utilisé, orné, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite. Les plans en phase DPC et DCI ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage. En phase DCI, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises.

Briançon, le 08 août 2019

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE
 Reçu le 28/09/2021
 Publié le 28/09/2021



1 Niveau 0 - Projet
 1 : 100



S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA
 Société d'Architecture
 25, rue Alphonse, 05100 Briançon
 Tél. 04.92.21.00.99 Fax 04.92.21.00.84

Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais
 12 avenue Adrien Daurelle
 05100 BRIANÇON

Extension du Centre funéraire
 12 avenue Adrien Daurelle
 05100 BRIANÇON

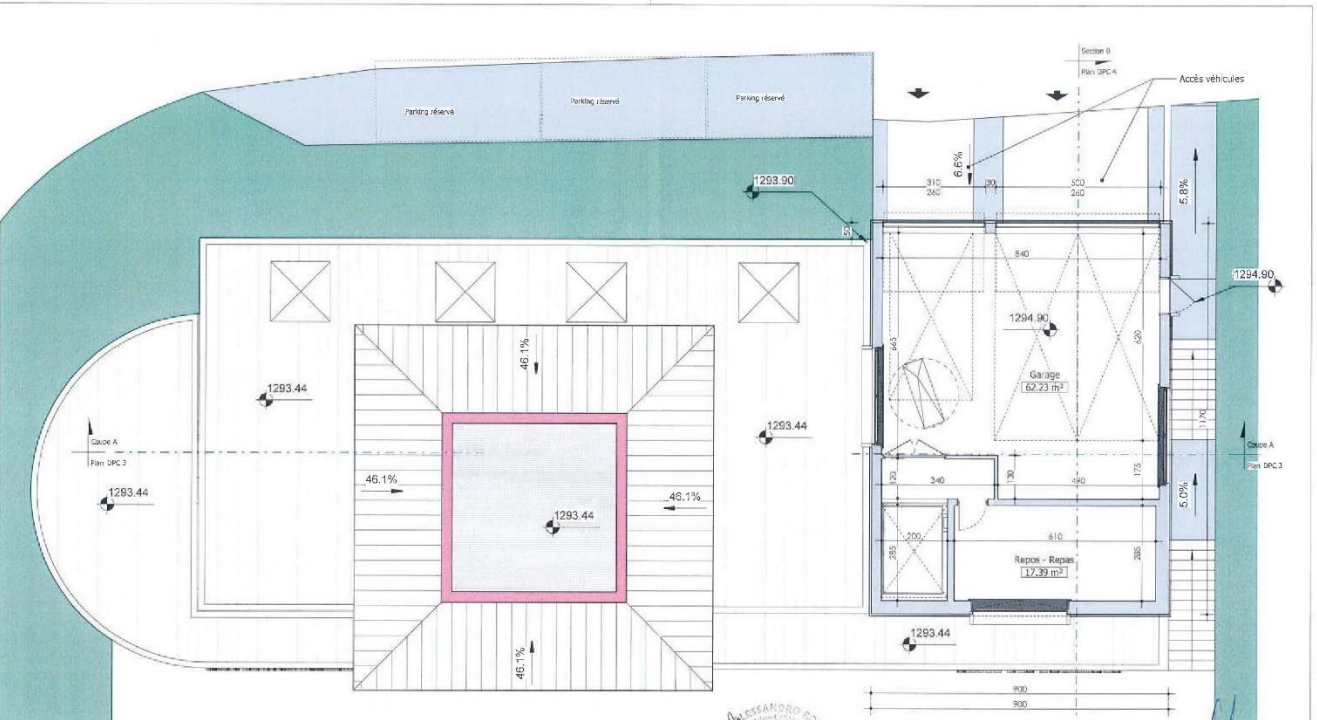
2016-18
 DPC

Niveau 0 - Projet

DPC 10.2

Ce plan, propriété de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA, remis à titre confidentiel ne peut pas être utilisé, donné, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite. Les plans en phase DPC et DCE ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage. En phase DCE, tous les cotés et dimensions doivent être vérifiés par les entreprises.

Briançon, le 08 août 2019



1 Niveau 1 - Projet
 1 : 100



S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA
 Société d'Architecture
 25, rue Alphonse, 05100 Briançon
 Tél. 04.92.21.00.99 Fax 04.92.21.00.84

Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais
 12 avenue Adrien Daurelle
 05100 BRIANÇON

Extension du Centre funéraire
 12 avenue Adrien Daurelle
 05100 BRIANÇON

2016-18
 DPC

Niveau 1 - Projet

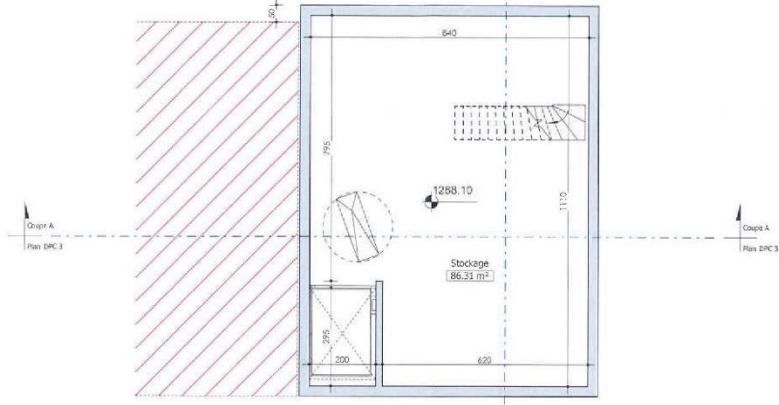
DPC 11

Ce plan, propriété de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA, remis à titre confidentiel ne peut pas être utilisé, donné, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite. Les plans en phase DPC et DCE ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage. En phase DCE, tous les cotés et dimensions doivent être vérifiés par les entreprises.

Briançon, le 08 août 2019

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE
 Reçu le 28/09/2021
 Publié le 28/09/2021



1 Niveau -1 - Projet
 1 : 100

Section B
 Plan DPC

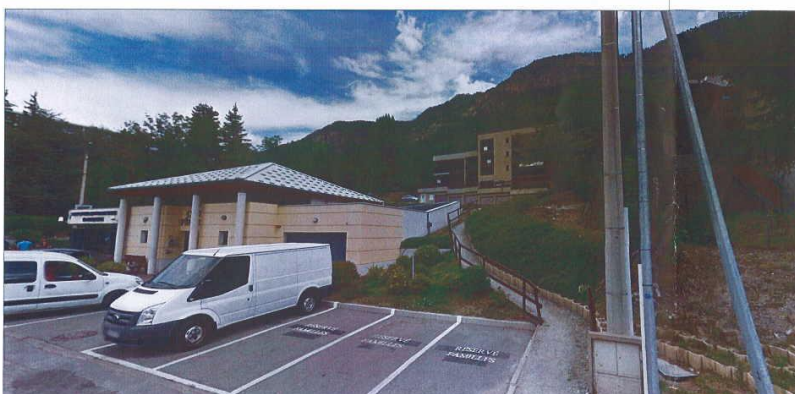
S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Adrien Daurelle, 05100 Briançon Tél. 04 92 21 50 99 Fax 04 92 21 70 94	Pompes funèbres Intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON
	2016-18 DPC	

Niveau -1 - Projet

DPC 12

Ce plan, propriété de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA, remis à titre confidentiel ne peut pas être utilisé, copié, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite. Les plans en phase DPC et DCE ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage. En phase DCE, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises.

Briançon, le 08 août 2019



Plan de coupe en plan, sans section, coupe sans sectionnement de...
 coupe en plan de coupe sans sectionnement...
 coupe en plan de coupe sans sectionnement...

↑

Plan de coupe en plan, sans section, coupe sans sectionnement de...
 coupe en plan de coupe sans sectionnement...
 coupe en plan de coupe sans sectionnement...



S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA Société d'Architecture 25, rue Adrien Daurelle, 05100 Briançon Tél. 04 92 21 50 99 Fax 04 92 21 70 94	Pompes funèbres Intercommunales du Briançonnais 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANÇON
	2016-18 DPC	

Niveau -1 - Projet

DPC 9.1



S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA
Société d'Architecture
25 rue Alphand 05100 BRIANÇON
Tél.: 04.92.21.00.98 Fax : 04.92.21.05.84
Mail: info@rovagna.net Web: www.rovagna.net

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_105-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

« Extension du Centre Funéraire Intercommunal »

12 avenue Adrien Daurelle
05100 Briançon

Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais

12 avenue Adrien Daurelle
05100 Briançon
04 92 21 36 51
pfibriancon@orange.fr

NOTICE DESCRIPTIVE



Le projet d'extension du Centre Funéraire Intercommunal naît du besoin de satisfaire la demande des utilisateurs du centre et du besoin de satisfaire aux nouvelles normes et besoins du personnel.

L'extension du bâtiment se fera sur la seule partie du foncier encore disponible sur la propriété, située à l'Est du bâtiment existant. Le projet se structure sur 3 niveaux.

Le niveau sous-sol permettra le stockage du matériel (cercueils, pierre tombales, laitonnerie, etc.), La suppression du garage existant permettra la création de deux salons supplémentaires, l'agrandissement de la salle d'accueil et, dans l'emprise du nouveau bâtiment, la création d'une salle d'obsèques. Des vestiaires hommes et femmes et des sanitaires pour le personnel seront aménagés au fond de cette nouvelle extension.

Le dernier niveau permettra la création d'un grand garage avec système de lavage. L'entrée de ce garage se fera par le Nord du bâtiment, cela permettra de séparer l'accès des personnes en deuil et celui des véhicules.

En façade Sud prendra place une salle de repos/repas pour le personnel, avec vue et ouverture sur l'extérieur, ce qui fait défaut aujourd'hui.

L'agrandissement présenté permettra d'avoir trois salons de présentation supplémentaires, une salle des hommages et un local de stockage pour les cercueils et accessoires, le tout, centralisé au même endroit ce qui évitera les va et vient des agents et des véhicules, particulièrement pour la préparation des cercueils, ainsi qu'une salle réservée au personnel qui serait mieux adaptée.

En conclusion, le taux de mortalité pour l'année 2020 est nettement en hausse, en particulier à l'automne 2020. Cela est la conséquence de la pandémie de Covid-19 qui nous a impactée à la fin du premier trimestre et au deuxième trimestre. La mortalité est arrivée à son maximum au dernier trimestre. La période a été très difficile à gérer, particulièrement par manque de place au Centre Funéraire. Les contraintes sanitaires ont également contribué à ajouter des difficultés et, également, à alourdir la peine des familles.

Le nombre de crémations qui augmentait précédemment d'année en année semble continuer à se stabiliser cette année encore.